ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
***Collège Stella Maris** : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET*
secretariat@stellamarisanglet.fr ☏ 05.59.63.88.96

Lundi 4 juillet 2022

Chers Parents,

Votre enfant est inscrit au collège Stella Maris pour la rentrée prochaine et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez. Afin de vous organiser au mieux, veuillez trouver ci-dessous les informations nécessaires.

L'ÉTABLISSEMENT SERA FERMÉ du Mercredi 13 juillet au Lundi 22 août 2022
Horaires du secrétariat : 8h15 – 12h15 / 13h30 – 17h30 - Fermé le mercredi après-midi

TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter du mois de juillet, lancement du réseau TXIK TXAK (Chronoplus disparaît). Les abonnements scolaires sont remplacés par une tarification en fonction de l'âge et du quotient familial. Nous vous conseillons d'anticiper cette démarche avant la période la rentrée. Renseignements sur le site txiktaxk.fr ou en agence.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes des fournitures sont disponibles sur le site internet de l'établissement. Pour les familles ayant réservé un lot, il pourra être récupéré **à partir du 22 août à la Papeterie DULONG** située à Bayonne à proximité du magasin Intersport.

Le 1er jour, les élèves doivent se munir uniquement de leur trousse, d'un cahier de brouillon et de quelques feuilles.

LES ELEVES RECEVRONT LEURS LIVRES ET AGENDA DIRECTEMENT EN CLASSE.

TOUS LES DOCUMENTS EN ANNEXE SONT A REMETTRE OBLIGATOIREMENT LE JOUR DE LA RENTREE au professeur principal

JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022

■ 9h00 : RENTREE DES ELEVES DE 6EME

Programme de la journée :

- ✓ Accueil de l'ensemble des parents et des élèves de 6ème sur la cour du collège.
- ✓ Intervention du Chef d'Etablissement.
- ✓ Appel des élèves par classe.
- ✓ Matinée de mise en route avec le professeur principal.
- ✓ A midi tous les élèves de 6ème déjeuneront au collège : pique-nique offert par l'établissement.
- ✓ Après-midi consacrée à la découverte de l'établissement et de son personnel par l'intermédiaire d'un jeu de piste.
- ✓ 16h00 : fin de la journée de rentrée.

■ 14h00 : RENTREE DES ELEVES DE 5ème / 4ème / 3ème

Les élèves seront en classe avec leurs professeurs principaux. Fin de la journée à 16h00.

INFORMATION IMPORTANTE :

Réunion d'information pour l'entrée en 6ème, le vendredi 9 septembre 17h30 :

- Première partie : en étude avec M. Ricaud, Chef d'Etablissement, pour une présentation générale de l'entrée au collège.
- Deuxième partie : dans la classe de votre enfant avec son professeur principal, pour un temps d'échange. Cette soirée sera l'occasion de vous transmettre des informations importantes pour le bon suivi de la scolarité de votre enfant. Votre présence est donc vivement recommandée.

Monsieur POUSSET, CPE, fera également une intervention pour les familles concernées par les horaires aménagés dans le cadre des sections sportives.

VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022

A partir du vendredi, cours normaux pour tous les élèves selon leur emploi du temps. Affaires de classe à apporter en fonction des matières de la journée.

La réussite est le fruit du travail et de l'effort. Elle passe aussi par une saine collaboration entre vous, parents, les professeurs et éducateurs afin que votre enfant travaille en toute sérénité. Aussi, n'hésitez pas à contacter les uns et les autres si besoin.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances, et vous prie de croire, chers parents, en notre sincère dévouement.

Monsieur F. RICAUD,
Chef d'Etablissement.

ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
***Collège Stella Maris** : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET*
secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96
SITE INTERNET : https://stellamarisanglet.fr

DOCUMENTS A REMETTRE OBLIGATOIREMENT LE 1er JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

Merci de ne pas imprimer les documents à rendre en recto / verso

❑ Engagement financier COLLEGE 2022-2023, ANNEXE 1

❑ Fiche médicale, ANNEXE 2

❑ Inscription à l'étude du soir, ANNEXE 3

❑ Aide à la restauration scolaire (ARS), ANNEXE 4

❑ Attestation d'assurance scolaire. : **si vous optez pour l'assurance de l'établissement, vous veillerez à cocher cette option sur l'engagement financier. L'attestation sera à télécharger par vos soins** sur le site de la Mutuelle St Christophe www.saint-christophe-assurances.fr (vous pourrez également y consulter les garanties du contrat)

▪ **Bourses de collège** : formulaire non parvenu à ce jour. Il vous sera remis ultérieurement.

▪ **LES LIVRES** : aucune caution n'est demandée. En cas de perte ou de dégradation le livre sera facturé 20 €.

▪ **LA CARTE DE SELF** : l'élève doit être en possession de sa carte à CHAQUE repas.
Pour les élèves de 6ème et tous les nouveaux élèves de 5ème , 4ème et 3ème, la première carte est gratuite. Elle sera remise par le professeur principal. Les élèves déjà présents l'an dernier au collège, conservent la même carte que l'année précédente.
La carte est nominative et le nom doit impérativement y apparaître. Toute carte retrouvée sans Nom sera détruite. Il est INTERDIT de la découper et de la décorer. En cas de perte, l'élève devra en acheter une nouvelle, facturée 5,00 €.

▪ **SITE INTERNET** : https://stellamarisanglet
Pensez à consulter le site pour être régulièrement informé sur la vie de l'établissement (menus, calendrier scolaire, UNSS,…)

▪ **PRONOTE** : ce site est à consulter régulièrement. Vous aurez accès au cahier de texte de l'élève, aux notes, messagerie avec les enseignants, information de l'établissement, …
IL EST IMPORTANT QUE LES PARENTS ET LES ELEVES SE CONNECTENT SUR LEURS COMPTES RESPECTIFS.

▪ **CALENDRIER SCOLAIRE** 2022 / 2023

RENTREE SCOLAIRE	Jeudi 1er septembre
TOUSSAINT	Du ven. 21 oct. au soir au lun. 7 nov. au matin
NOËL	Du vendredi 16 déc. au soir au mardi 3 janvier au matin
HIVER	Du vendredi 4 fév. au soir au lundi 20 fév. au matin
PRINTEMPS	Du vendredi 8 avril au soir au lun. 24 avril au matin
ASCENSION	Du mercredi 17 mai à midi au lundi 22 mai au matin
PENTECÔTE	Pas classe le lundi 29 mai
Début des vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023 (sous réserve des dates du brevet)

ENGAGEMENT FINANCIER COLLEGE 2022-2023 (une feuille par enfant) ANNEXE 1

Document à remettre au Professeur Principal pour le 1er jour de la rentrée

NOM / Prénom de l'élève : _____ *Classe /_____/*

NOM et Prénom du Responsable 1 _____

NOM et Prénom du Responsable 2 _____

Frères ou sœurs dans l'établissement ? ❑ OUI ❑ NON - Si oui, dans quelle(s) classe(s) ? _____/_____/_____/

Vous voudrez bien cocher dans le tableau ci-dessous pour quel type de contribution famille vous optez mais aussi votre choix concernant les frais optionnels.

La cotisation de base est celle appliquée à l'ensemble des familles, toutefois vous avez la possibilité d'opter pour la cotisation soutien 1 (450€/an) ou soutien 2 (490€/an). Elle ne s'ajoute pas à la cotisation de base. Les fonds ainsi récoltés ont pour but d'alléger les frais de certaines familles et permettent à l'ensemble scolaire Stella Maris de rester ouvert à tous.

FRAIS FIXES pour l'année scolaire – montant annuel					
	Votre choix	**1er enfant**	**2ème enfant**	**3ème enfant**	**4ème enfant**
Contribution des familles (case à cocher)	❑ Tarif normal	415,00 €	332,00 €	207,50 €	Gratuité
	❑ Tarif Soutien 1*	460,00 €			
	❑ Tarif Soutien 2*	500,00€			
Frais et activités péda-gogiques diverses		**6ème :** 78,00 €	**5ème :** 62,50 €	**4ème :** 62,50 €	**3ème :** 74,00 €
FRAIS OPTIONNELS à cocher (forfait annuel)					
Régime de l'élève	❑ EXTERNE ❑ DEMI-PENSIONNAIRE ❑ INTERNE				
Forfait frais de repas	❑ 6ème : 707,40 €	❑ 5ème : 707,40 €	❑ 4ème : 713,95 €	❑ 3ème : 713,95 €	Elève externe 6,00 €/repas
Forfait internat	❑ 3600,00 €				
Etude du soir	❑ 220,00 €				
FRAIS ANNEXES					
Cotisation APEL	***21 € :*** *Facultative - Une seule cotisation par famille. Merci de nous notifier votre refus par mail avant le 12 octobre si vous ne souhaitez pas y adhérer.*				
Assurance scolaire *(Mutuelle St Christophe)*	***11,50 € :*** *Souhaitez-vous y adhérer ? ❑ OUI (1) ❑ NON* ***(1)Attestation d'assurance à télécharger par vos soins sur le site de la mutuelle www.saint-christophe-assurances.fr***				
Association sportive *(UNSS)*	L'UNSS fait l'objet d'un choix par les parents. Renseignements et inscription auprès de l'enseignant d'EPS à la rentrée.				

Si vous n'adhérez pas à l'assurance de l'établissement, attestation à remettre le 1er jour de la rentrée.

Pour les particularités liées au paiement de la facture : ***demande de répartition des frais***

Situation des parents : ❍ Mariés ❍ Divorcés ❍ Séparés ❍ Concubinage ❍Pacsés ❍……

Frais à la charge de :	Contribution des familles, activités diverses, garderie et étude	Demi-pension	
❑ Père et mère conjointement : 100 %			
❑ Père	❑ 50 % ❑ 100 %	❑ 50 % ❑ 100 %	❑ Aucune participation
❑ Mère	❑ 50 % ❑ 100 %	❑ 50 % ❑ 100 %	❑ Aucune participation
❑ Autre	❑ 50 % ❑ 100 %	❑ 50 % ❑ 100 %	❑ Aucune participation

Date : …… Signature Responsable 1 Signature Responsable 2

ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
***Collège Stella Maris** : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET*
secretariat@stellamarisanglet.fr ☏ 05.59.63.88.96

Fiche médicale

Année scolaire 2022-2023

NOM DE L'ELEVE : _____ Prénom _____

Date de naissance /_____/_____/_____/ Classe /_____/

NOM / Prénom DU RESPONSABLE LEGAL : _____

ADRESSE : _____

_____

N° de Sécurité Sociale : /__/____/____/____/_____/_____/ /____/
Adresse du centre de sécurité sociale : _____
_____

MUTUELLE _____ N° de contrat _____
ADRESSE : _____
_____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins deux numéros de téléphone :

1°- N° de téléphone du domicile : /___/___/___/___/___/

2°- N° du travail du père : /___/___/___/___/___/ Portable : /___/___/___/___/___/

3°- N° du travail de la mère : /___/___/___/___/___/ Portable /___/___/___/___/___/

4°- Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
_____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique:/_____/_____/_____/ (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (**Asthme**, allergies, précautions particulières à prendre, …)

_____
_____

Traitement médicamenteux : _____

NOM DU MEDECIN TRAITANT : _____
Adresse _____
Téléphone : /___/___/___/___/___/

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté, par les services de secours d'urgence, vers l'hôpital le mieux adapté. L'établissement n'est pas tenu d'accompagner l'élève qui se trouve sous la responsabilité du service hospitalier. Ce dernier ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un membre de sa famille ou d'une personne habilitée : **NOM-Prénom** _____

❑ ***J'autorise l'administration de l'Etablissement à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une opération chirurgicale ou pour une hospitalisation***

Signature du responsable

ANNEXE 3

ENSEMBLE SCOLAIRE STELLA MARIS
Collège Stella Maris : 40-42 promenade de la Barre – 64600 ANGLET
secretariat@stellamarisanglet.fr ☎ 05.59.63.88.96

REPONSE OBLIGATOIRE :
A remettre au plus tard le vendredi 2 septembre, après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant

INSCRIPTION A L'ÉTUDE DIRIGÉE DU SOIR

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité, si vous le désirez, de faire bénéficier à votre enfant d'une étude dirigée les lundis, mardis et jeudis soir. Horaires : de 17h 25 à 18h 25. **Aucune autorisation de sortie intermédiaire.**

ATTENTION : à partir de 18h 25, les élèves sortant de l'étude ne seront plus sous la responsabilité de l'établissement

Durant cette étude, les enfants sont accompagnés par les éducateurs qui les assistent tout au long de leur travail. Ils seront là pour les aider à s'organiser, à suivre une méthode afin de mieux appréhender leur travail. Dans le souci d'un meilleur suivi, il nous semble important qu'il soit **présent au minimum deux jours par semaine**

AVANT DE PRENDRE UNE DECISION,
nous vous conseillons de consulter l'emploi du temps de votre enfant car certaines classes ont déjà des temps d'étude inclus dans le cadre de leurs horaires.

Le coût de cette étude est de 22 € par mois. Cette somme sera intégrée dans votre facture. **Tout mois entamé sera dû**. Les places étant limitées à 40 (les élèves internes en font partie de droit), merci de répondre dans les délais.

L'étude dirigée débute le **Lundi 5 SEPTEMBRE 2022**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le bureau de la vie scolaire au 06.76.21.36.25

Je désire que mon enfant :

NOM : _____ Prénom _____ en classe de _____

❑ **bénéficie de l'étude dirigée**.

Jours souhaités : * LUNDI
* MARDI
* JEUDI

❑ **ne bénéficie pas de l'étude dirigée**

*Rayer la mention inutile

Signature du responsable

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

PAU, le 9 mai 2022

Objet : Aide départementale à la restauration scolaire (ADRS)

Madame, Monsieur,

Conscient des difficultés financières que connaissent certaines familles et afin de faciliter l'accès de tous aux services de restauration, le Département apporte **une aide spécifique aux collégiens demi-pensionnaires et internes, boursiers ou bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (Ars).**

Pour l'année 2022, ces aides forfaitaires sont les suivantes :

- **0,30 €** par repas pour les collégiens demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de **l'Ars non boursiers d'Etat**,

- **0,45 €** par repas pour les collégiens demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de **l'Ars et boursiers d'Etat**.

L'aide départementale est directement déduite de la facture de demi-pension ou d'internat qui vous est transmise par l'établissement.

Si votre enfant est boursier d'Etat, l'aide vous sera accordée d'office, les pièces justificatives étant produites lors de la constitution du dossier de bourse.

Si votre enfant est bénéficiaire de l'Ars mais non boursier, vous devez adresser au collège l'attestation d'Ars pour l'année scolaire 2022-2023. Si vous n'avez pas ce document en votre possession, vous pourrez imprimer le relevé de paiements sur le site de la Caisse d'allocations familiales (**www.caf.fr**).

Soyez assurés de ma volonté de vous accompagner au quotidien.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques

COUPON-REPONSE à remettre au collège complété et signé

NOM - Prénom du représentant légal : .....

NOM - Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Régime de l'élève : Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne ☐ *(cocher la case correspondante)*

Bénéficiaire de l'Ars : Oui ☐ Non ☐ *(cocher la case correspondante)*

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal